

216C2858
FR0004529147-FS1249

20 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TESSI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 décembre 2016, la société par actions simplifiée Amiral Gestion¹ (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 décembre 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société TESSI et détenir, pour le compte desdits fonds, 222 211 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 7,94% du capital et 5,16% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TESSI sur le marché.

¹ Contrôlée par M. François Badelon.

² Sur la base d'un capital composé de 2 797 678 actions représentant 4 305 977 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.